

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant projet de conventionnement avec un cabinet de placement spécialisé dans le domaine médical

Rapporteur Emilie DESVOL

Le cabinet World Health Recruitment, cabinet espagnol spécialisé dans le recrutement de médecins, a pris contact avec la commune de Sourdeval afin de présenter ses services et son accompagnement des collectivités confrontées aux difficultés d'accès aux soins. Le cabinet a indiqué disposer actuellement de plusieurs pistes de recrutement de médecins généralistes susceptibles d'être intéressés par une installation en France et plus particulièrement en milieu rural.

Au regard des caractéristiques du territoire et des besoins identifiés, Sourdeval fait partie des communes qu'il estime pouvoir proposer à ces praticiens. À ce stade, il ne s'agit que de contacts et de perspectives de recrutement. Aucun engagement n'a été pris et aucune installation n'est arrêtée.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'engager une collaboration avec ce nouveau cabinet de recrutement afin de diversifier les démarches entreprises par la commune pour renforcer l'offre de soins. Cette proposition s'inscrit en complément des actions déjà engagées.

Les principales modalités proposées dans le cadre de cette collaboration sont les suivantes :

- un coût de recrutement fixé à 25 000 € par médecin, payable uniquement en cas d'installation effective
- la mise à disposition du cabinet de consultation communal provisoire pour un loyer symbolique de 1 € (mêmes modalités que celles retenues lors de l'installation du Docteur Igor)
- la participation, le cas échéant, aux conditions d'accueil du praticien, avec la prise en charge du logement pendant les six premiers mois de son installation, puis de 50 % du loyer durant les six mois suivants, afin de faciliter son intégration sur le territoire.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjointe déléguée aux questions de santé, et en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le cabinet World Health Recruitment ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY



Le Maire,
Adrien JEHENNE